

CAMPS DE JOUR

GUIDE
DU
PARENT



SAISON ESTIVALE 2026



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Table des matières

Informations générales	3
Horaire du camp de jour	4
Camp de jour régulier.....	4
Camps de jour thématiques.....	4
Camps de jour spécialisés.....	5
Camp d'accompagnement.....	5
Site	5
Procédures d'arrivée et de départ des Camps de jour	7
Horaire pour le dîner.....	8
Fiche santé.....	8
Journal hebdo	9
Sac à dos du « parfait campeur »	9
Code vestimentaire.....	9
Perte et vol	10
Centre aquatique et jeux d'eau	10
Autobus	11
Prise de médicaments	11
Enfant malade ou blessé.....	11
Transport – Soins médicaux	11
Qui s'occupe de vos enfants ?.....	12
Les ratios en camp de jour	12
Code de vie du camp de jour.....	12



**CAMP DE JOUR
MUNICIPAL
CONFORME**

2026

Bonjour chers parents,

Le Service du loisir et de la culture de la Ville de Mont-Saint-Hilaire est très heureux d'accueillir votre enfant aux camps de jour pour la saison estivale. Nos animateurs, débordants d'énergie, attendent vos enfants avec une multitude de jeux et d'activités spéciales !

Le guide qui suit a pour objectif de vous informer sur le fonctionnement et les modalités relatives aux programmes des camps de jour. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires concernant la programmation estivale, la sécurité, les règlements et autres renseignements pertinents qui vous aideront à passer un été en toute quiétude.

Notre Mission : créer des souvenirs positifs et impérissables à vos enfants à travers une panoplie d'activités, de jeux et de découvertes amusantes, dans un environnement sain, sécuritaire et respectueux.

L'équipe des camps de jour vous souhaite la bienvenue ainsi qu'un excellent été !

Informations générales

La Ville de Mont-Saint-Hilaire s'est à nouveau qualifiée à la certification de l'Association des Camps du Québec (ACQ). Cette certification est octroyée aux camps répondant aux plus hauts standards en termes de sécurité, de formation et de l'encadrement du personnel. Chaque 2 ans, un auditeur externe évalue les 50 balises du cadre de référence afin de conserver notre accréditation.

Pour assurer le plaisir des quelques 200 enfants qui fréquentent le camp chaque semaine, notre équipe est composée d'une quarantaine d'employés dédiés et énergiques !

Pour toute information concernant les camps de jour, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse courriel loisirs@villemsh.ca.

Pour rejoindre le site de camp en période de camp de jour, voici les numéros à utiliser :

Pavillons Hertel et Desrochers : 514 378-5882

Pavillon Jordi-Bonet : 450 467-2542 poste 2295

Appel seulement, aucun message texte ne sera traité.

Horaire du camp de jour

Le camp de jour est accessible de 7 h à 18 h et divisé en 3 périodes :

- 7 h à 9 h : Arrivée graduelle des enfants
- 9 h à 15 h 30 : Activités de camp
- 15 h 30 à 18 h : Départ graduel des enfants

Le parent est donc libre de venir porter et récupérer son enfant au moment qui lui convient.

Toutefois, nous vous conseillons de contacter la ligne téléphonique du camp si vous désirez venir chercher votre enfant avant 15 h. Cela permettra à notre personnel de se préparer en vue de votre arrivée.

Camp de jour régulier

Le programme régulier débute le lundi 29 juin et se termine le vendredi 14 août. Les groupes d'enfants seront divisés en fonction de leur date de naissance, de sorte que les groupes soient composés d'enfants majoritairement du même âge.

Prendre note que nous ne traitons aucune demande de jumelage avec un ami.

En quoi consiste une semaine de camp régulier ? En plus des activités ludiques, sportives, artistiques et coopératives, le camp régulier comprend également :

- Une sortie au centre aquatique;
- Une sortie aux jeux d'eau, si la météo le permet;
- Une activité spéciale (sur le site de camp);
- Les « mardis spécialité »;
- Et le « Petit jeu » du jeudi !

Camp Les apprentis

Depuis quelques années, nous accueillons les enfants ayant fréquenté la maternelle 4 ans au courant de l'année scolaire. Rassemblés dans le camp « Les apprentis », les enfants bénéficient d'une programmation d'activités centrée sur les besoins propres à ce groupe d'âge. À titre d'exemple, les enfants bénéficient d'une période de repos au courant de la journée.

Pour des raisons de sécurité, le groupe « Les apprentis » ne fréquentera pas le centre aquatique. Il est toutefois possible qu'il se rende au parc de la Gare pour profiter des jeux d'eau. Le groupe s'y rendra en autobus, le cas échéant.

Camps de jour thématiques

Les camps thématiques visent une discipline ou un thème en particulier et sont conçus par nos animateurs. Les activités et les jeux du quotidien seront orientés sur le thème en question. Pour chaque camp thématique, une sortie ou une activité spéciale est prévue au courant de la semaine.

Le détail relatif aux camps thématiques sera bien expliqué dans chacune des versions du Journal hebdo.

Camps de jour spécialisés

Les camps spécialisés se consacrent à une discipline ou une activité en particulier. Toutefois, la Ville fait affaire avec des partenaires externes afin de bénéficier d'une expertise ou d'équipements précis. Les camps spécialisés peuvent être animés complètement par les animateurs externes ou en collaboration avec nos animateurs. Nos exigences envers les partenaires externes sont les mêmes que celles envers nos employés.

Le détail relatif à chacun des camps spécialisés sera bien expliqué dans chacune des versions du Journal hebdo.

Camp d'accompagnement

Le camp d'accompagnement est offert aux enfants ayant des besoins particuliers afin de faciliter leur intégration dans les activités régulières du camp de jour. Les accompagnateurs assurent et stimulent la participation de l'enfant, tout en adaptant les activités à ses capacités. L'enfant bénéficie d'un encadrement personnalisé lui permettant de mieux s'adapter à la vie de camp de jour, à son rythme.

Site

Les camps se déroulent sur trois sites, soit au pavillon Jordi-Bonet ainsi qu'aux pavillons Desrochers et Hertel de l'école primaire Au-fil-de-l'Eau.

École au Fil-de-l'Eau, pavillon Desrochers – 259, rue Provencher, Mont-Saint-Hilaire

Camps réguliers – Groupe Les apprentis et le groupe des 6 ans

École au Fil-de-l'Eau, pavillon Hertel – 120, rue Ste-Anne, Mont-Saint-Hilaire

Camp régulier – Groupe des 7 à 12 ans

Pavillon Jordi-Bonet – 99, rue du Centre-Civique, Mont-Saint-Hilaire.

Pour tous les camps spécialisés et thématiques

Au besoin, consultez vos reçus d'inscription sur la plateforme d'inscription en ligne pour connaître le site auquel votre enfant est inscrit.

Accès au site du pavillon Desrochers, École au Fil-de-l'Eau

L'entrée se fera par la **porte #1**. Vous pouvez utiliser le stationnement de l'école et suivre le tracé en jaune sur le schéma ci-dessous.



Accès au site du pavillon Hertel, École au Fil-de-l'Eau

L'entrée se fera par la **porte #3**. Vous pouvez utiliser le stationnement de l'école et suivre le tracé en jaune sur le schéma ci-dessous. En cas d'espace de stationnement manquants, vous pouvez utiliser le débarcadère situé sur la rue Provencher ou le stationnement du pavillon Desrochers.



Procédures d'arrivée et de départ des Camps de jour

Le parent est libre de venir reconduire et récupérer son enfant au moment qui lui convient entre 7 h et 18 h. Il faut toutefois noter que les activités de camp débutent vers 9 h. Si l'enfant arrive plus tard et qu'il n'y a personne à l'accueil, veuillez composer le numéro **de téléphone du site de camp**. L'enfant sera dirigé vers son groupe par une responsable. **Attention**, dans certains camps spécialisés ou thématiques, il est possible que nous demandions que l'enfant soit présent à une heure précise. Cette information sera mentionnée dans le Journal hebdo, le cas échéant.

- 7 h à 9 h : Arrivée graduelle des enfants
- 9 h à 15 h 30 : Activités de camp

- 15 h 30 à 18 h : Départ graduel des enfants

En tout temps de 7 h à 10 h et de 15 h à 18h, un employé des camps de jour sera présent au poste d'accueil pour assurer la gestion sécuritaire des arrivées et des départs des enfants. Si vous venez récupérer votre enfant entre 10 h et 15 h, contactez la ligne téléphonique du site de camp.

Lors de l'arrivée de votre enfant, ce dernier doit obligatoirement passer par le poste d'accueil afin de signifier sa présence.

Lors du départ de votre enfant :

- S'il possède une autorisation de quitter seul le site (information donnée dans la Fiche santé), il pourra quitter dès 15 h 30 ;
- S'il n'a pas l'autorisation de quitter seul, une personne autorisée **doit venir le chercher en passant par le poste d'accueil** :
 - o Cette personne doit connaître le *Code secret* que vous avez indiqué sur la Fiche santé de votre enfant.
 - o Le départ doit se faire au plus tard à 18 h. Une pénalité de 5\$ par tranche de 5 minutes par enfant sera ajoutée au dossier en ligne du parent. **Aucun paiement accepté sur place.**

Horaire pour le dîner

Le dîner se tiendra entre 11 h 30 et 12 h 45, selon le groupe et le type de camp.

**** Aucun plat ne peut être réchauffé au micro-ondes.** Prévoir des repas froids ou dans un contenant conservant la chaleur.

Fiche santé

Dans le cadre du processus d'inscription, vous avez complété une fiche santé pour votre enfant, dans laquelle se retrouve plusieurs informations pertinentes pour nous. Certaines de ces informations se retrouvent sur la liste de présence des animateurs, afin que ces derniers aient accès rapidement aux informations clés en cas d'urgence (allergies, médicaments, etc.). Ces informations sont traitées de façon confidentielle.

Journal hebdo

Chaque jeudi précédant la semaine de camps de jour à venir, le *Journal hebdo* vous sera transmis par courriel et sera également disponible en ligne sur le site Internet de la Ville, au <https://www.villemsch.ca/loisir-et-culture/activites-et-services/camps-de-jour/>

Le journal renferme des informations importantes pour les parents. **Prenez le temps d'aller lire les informations chaque semaine** afin de permettre à votre enfant de vivre pleinement les activités offertes!

Vous ne l'avez pas reçu ? Vérifiez vos courriels indésirables ou écrivez-nous !

Sac à dos du « parfait campeur »

Il est essentiel pour votre enfant d'avoir avec lui un sac à dos contenant les éléments suivants :

- Gourde d'eau
- Crème solaire
- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Vêtements de rechange
- Imperméable/manteau lors des journées de pluie
- Casquette ou chapeau
- Veste
- Lunch froid* (pas de micro-ondes disponible)
- 2 collations

Code vestimentaire

Afin que votre enfant puisse profiter au maximum des activités des camps de jour, il sera important de respecter le code vestimentaire. Votre enfant doit donc porter :

- Un chandail ou une camisole couvrant entièrement le torse, le dos et le ventre;
- Des shorts couvrant entièrement l'entrejambe et les fesses.
Les jupes et les robes très courtes sont à éviter;
- Des souliers fermés ou des sandales de sport. Les sandales de plage de type « gougoune » ou les chaussures à talons sont interdites;
- Le port d'un chapeau ou d'une casquette est fortement recommandé.

Perte et vol

Pour épargner l'encombrement des objets perdus à la fin de l'année, nous recommandons fortement d'identifier les vêtements, les boîtes à lunch, le sac à dos et tous les autres effets personnels de l'enfant. Ainsi, nous pourrions retrouver le propriétaire de ces objets rapidement. Une table d'objets perdus sera toujours disponible sur chacun des sites. Les objets qui ne seront pas récupérés à la fin des Camps de jour seront acheminés à un organisme de charité.

Il est donc déconseillé d'apporter des jouets ou du matériel électronique de la maison.

Centre aquatique et jeux d'eau

Certains groupes sont susceptibles d'aller aux jeux d'eau du parc de la Gare, c'est pourquoi il est important d'apporter chaque jour son maillot de bain et sa serviette. Une sortie au centre aquatique est également prévue une fois par semaine pour chaque groupe. Les enfants marcheront jusqu'à destination.

Les groupes des camps spécialisés et thématiques s'y rendront uniquement si la planification des activités le permet.

Prenez note que votre enfant pourrait être dans l'obligation de porter une aide-flottante au centre aquatique, selon les critères ci-dessous :

	Aide-flottante requis	Aide-flottante non- requis
Camp aquatique		
L'enfant a réussi son EHA		X
L'enfant a échoué son EHA	X	
Sortie au centre aquatique		
L'enfant a 7 ans ou moins	X	
L'enfant a 8 ans ou plus et a réussi son EHA		X
L'enfant a 8 ans ou plus et a échoué son EHA	X	
L'enfant a 8 ans ou plus et le parent a mentionné dans la Fiche santé que son enfant devait porter une aide-flottante	X	
<i>*EHA est l'évaluation des habiletés aquatiques réalisée par un moniteur certifié avant de débuter la baignade</i>		

Autobus

Le service de transport par autobus est inclus dans le prix des camps, que ce soit pour se rendre aux sorties des camps thématiques, ou aux jeux d'eau.

Certains camps thématiques ou spécialisés nécessitent un déplacement vers un lieu physique autre que le pavillon Jordi-Bonet. Dans un tel cas, il sera indiqué dans le journal hebdo l'heure à laquelle votre enfant doit arriver au plus tard **pour ne pas manquer l'autobus**. L'autobus n'attendra pas les retardataires, donc soyez à l'heure!

Prise de médicaments

La responsabilité des parents !

Aucune prise de médicaments n'est tolérée sur les sites des camps de jour afin de protéger la sécurité des enfants. La prise de médicaments est une responsabilité parentale. Conséquemment, la Ville de Mont-Saint-Hilaire n'assume aucun service quant à l'administration et la gestion de la prise de médicaments. Nous vous demandons d'informer le professionnel de la santé qui doit émettre une ordonnance pour votre enfant qui fréquente les camps de jour afin que le dosage soit adapté à cette politique. Si un médicament doit être pris par votre enfant à quelconque moment durant les heures des camps de jour, vous devez vous déplacer pour administrer vous-même le médicament à votre enfant.

Il est exclu de ce contexte l'administration d'épinéphrine, de pompe en cas de crise d'asthme et d'insuline pour les enfants diabétiques. L'enfant doit avoir son auto-injecteur d'épinéphrine et/ou ses pompes sur lui en tout temps.

Enfant malade ou blessé

En cas de blessure ou de malaise, la coordonnatrice communiquera avec vous afin que vous puissiez venir chercher votre enfant. Si votre enfant est malade ou qu'il a une maladie contagieuse, veuillez garder votre enfant à la maison pour éviter la propagation des virus.

Transport – Soins médicaux

Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit à tout le personnel de transporter un enfant à la clinique. Si le transport de l'enfant est urgent, nous appellerons une ambulance. Si nécessaire, les frais de transport par ambulance devront être assumés par le parent. Le parent sera contacté immédiatement.

Qui s'occupe de vos enfants ?

Une équipe de près de 45 employés dynamiques permettra à votre enfant de vivre un été amusant et inoubliable. Les animateurs reçoivent plusieurs formations, tant au niveau des habiletés d'animation qu'au niveau de la sécurité. Chaque employé doit compléter avec succès un processus de sélection encadré et une vérification d'antécédents criminels. Ci-dessous, un bref aperçu des formations suivies par nos animateurs;

- Formation de 8 heures en premiers soins + administration d'épinéphrine;
- Formation en accompagnement (accompagnateurs seulement);
- Formation DAFA (diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateurs);
- Formations diverses en habiletés d'animation;
- Formation complémentaire sur divers sujets :
 - o Coup de chaleur;
 - o Commotion cérébrale / choc à la tête;
 - o Maladie de Lyme et piqûre d'insecte;
 - o Procédures d'urgence et biens d'autres.

De plus, de façon quotidienne, les animateurs sont encadrés par des responsables / coordonnatrice et évalués formellement à 2 reprises durant l'été.

Les ratios en camp de jour

Afin d'assurer la sécurité de vos enfants, les camps de jour de la Ville de Mont-Saint-Hilaire respectent les normes recommandées par le cadre de référence pour les Camps de jour municipaux de l'Association des Camps du Québec concernant les ratios enfants/animateur.

Prenez note que votre enfant pourrait avoir plus d'un animateur au courant de la journée. Dans la mesure du possible, ces animateurs seront les mêmes tout au long de la semaine.

Code de vie du camp de jour

Une politique « tolérance zéro » est mise en œuvre pour les enfants ayant un comportement inapproprié. La Ville de Mont-Saint-Hilaire se réserve le droit d'exclure d'une activité, de suspendre ou de renvoyer un enfant dont la conduite sera jugée inacceptable dans le meilleur intérêt des Camps de jour. La préservation de la sécurité de l'enfant en question, celle des autres enfants et celle de notre personnel guidera en tout temps nos actions.

Si nous voulons atteindre ce but, les camps de jour et les familles doivent travailler ensemble à l'application de ces règles. Les parents et leurs enfants seront donc invités à travailler en équipe avec nous afin de trouver des solutions viables aux problématiques de comportement.

Règles de conduite à l'intérieur du code de vie

Le code de vie est basé sur la valeur du **RESPECT**, afin d'éliminer la violence physique et verbale et de contrer le phénomène d'intimidation dans le cadre du camp de jour.

- L'enfant est respectueux dans ses paroles et ses gestes, et ce, envers toutes les personnes qu'il côtoie. Dans les cas de violence verbale (cris, menaces, injures, etc.) et physique (bousculades, batailles, etc.), la coordonnatrice communique automatiquement avec les parents.
- L'enfant respecte les mesures d'hygiène de base, autant envers lui-même que les autres.
- L'enfant est respectueux de sa personne. Il s'habille de façon à pouvoir profiter pleinement de sa journée d'activités. Ses vêtements ne doivent pas porter d'inscriptions ou de dessins à caractères haineux, violents ou obscènes.
- L'enfant respecte le matériel et les locaux qui sont mis à sa disposition par la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
- L'enfant demeure avec le groupe en tout temps et agit de façon à mettre l'intérêt du groupe de l'avant.

Comportement de l'enfant

Si un enfant ne se conforme pas aux règles et aux consignes des animateurs, les étapes suivantes seront appliquées :

Dans le groupe de l'enfant :

1- L'animateur donne à l'enfant jusqu'à trois (3) avertissements verbaux avant de le conduire au bureau du responsable.

Dans le bureau du responsable :

2- Le responsable amène l'enfant à effectuer un processus de réflexion et de réparation des torts causés.

Si le comportement persiste :

3- Le responsable rencontrera la coordonnatrice et celle-ci communiquera avec les parents pour qu'une rencontre ait lieu.

4- À la suite de la rencontre, si le comportement de l'enfant demeure inadéquat, il sera suspendu pour le reste de l'été.

La sécurité des enfants et de notre personnel étant la priorité, un comportement grave mettant à risque la sécurité des autres pourrait conduire directement à l'étape 3.

Nous tenons à vous remercier d'avoir pris le temps de lire ce document et nous espérons avoir répondu à vos questions! Pour de plus d'informations, vous pouvez joindre le service du loisir et de la culture par courriel au loisirs@villemsh.ca.

En vous souhaitant une excellente saison estivale!

